

Conditions générales de vente et de livraison (CGV)

1. Champs d'application

Les présentes conditions générales de vente et de livraison sont une partie contraignante de la relation contractuelle entre interPipe Solution AG (ci-après nommé "fournisseur") et l'acquéreur des produits du fournisseur (ci-après nommé "client"). Le fournisseur vend au client des systèmes de tuyaux en PRV pour canalisations et conduites forcées aux conditions de vente et de livraison (CGV) suivantes.

2. Conclusion du contrat

Le contrat entre le client et le fournisseur est conclu avec effectivité juridique par la commande de la part du client et l'acceptation de cette dernière par le fournisseur. La commande peut être effectuée par téléphone, par courriel ou par écrit par la poste. La confirmation de commande au client peut se faire par la poste ou par voie électronique. L'exactitude de la confirmation de commande doit être vérifiée par le client. Des souhaits de modification doivent être notifiés dans un délai de 5 jours.

Aucune annulation totale ou partielle ou modification quantitative de la commande ne peut être acceptée sans accord écrit de la part de notre société. Elles pourraient, en cas d'accord écrit de la part de notre société, donner lieu à une majoration des prix tarifés et détermineraient de nouveaux délais de livraison. Au cas où le client annulerait sa commande, en cas de versement d'acomptes, ces derniers seront définitivement acquis à notre société sans préjudice de tous dommages-intérêts à intervenir. En cas d'absence de versement d'acompte, une pénalité de 30 % TTC sera facturée au client sans préjudice de tous dommages et intérêts à intervenir.

3. Offre de produits

Toutes les indications concernant les livraisons et prestations, que le client reçoit dans le cadre du processus de commande, sont contraignantes. Des erreurs manifestes restent réservées. Toutes les informations techniques sur les marchandises individuelles reposent sur les indications des fabricants et sont contraignantes dans ce cadre.

4. Paiement

Les prix s'entendent en francs suisses. La TVA et la RPLP ne sont pas incluses. Les frais de transport, les droits de douane et l'emballage sont inclus. Les factures sont payables dans les 30 jours à compter de la date de facturation. Des accords spécifiques restent réservés. À la fin du délai de paiement, le client est redevable sans autres démarches. En cas de retard de paiement du client, le fournisseur se réserve le droit de ne plus réaliser des futures prestations que contre paiement d'avance ou à la livraison. En cas de retard, le fournisseur se réserve le droit de facturer des intérêts moratoires, d'éventuels frais de rappel et de recouvrement ainsi que des escomptes injustifiés.

5. Supplément pour quantités réduites

En cas de commandes pour une valeur inférieur à Fr. 3'000.--, les frais de transport sont facturés séparément.

6. Conditions de livraison

Franco chantier, les produits sont livrés dans les plus brefs délais à l'adresse indiquée par le client. Dans le cas contraire, la date de livraison prévue sera confirmée par téléphone, par courriel ou par écrit par la poste. Les dates de livraison prévues sont purement indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle, mais seront respectées dans la mesure du possible.

La livraison de la marchandise s'effectue aux frais et au risque du fournisseur. Les livraisons s'entendent par camions complets. En cas de camions non entièrement chargés, les frais de transport effectifs seront facturés. L'accès au lieu de livraison avec un grand poids lourd est à garantir par le donneur d'ordre. Dans le cas contraire, le fournisseur doit en être informé par avance et une alternative convenable proposée. Le client est responsable pour le déchargement rigoureux des produits du fournisseur. Le point de déchargement doit être facilement accessible au véhicule routier. Les livraisons ne sont effectuées qu'en Suisse et à la Principauté de Liechtenstein.

7. Instructions de pose

Les instructions de pose du fabricant et du fournisseur constituent une partie intégrante de ces CGV.

8. Prise en charge de la marchandise

La responsabilité pour les marchandises livrées est transférée au client avec l'arrivée de la marchandise au point de déchargement. La prise en charge intégrale de la marchandise est confirmée avec la signature du bon de livraison par le client. Le déchargement rigoureux s'effectue sous la responsabilité du client. Des dommages causés par le transport ne sont indemnisés que s'ils sont notés sur le bon de livraison à contresigner au moment de la réception de la marchandise.

9. Reprise de marchandise

La reprise de tuyaux ne se fait qu'après concertation préalable. La marchandise est reprise pour autant que celle-ci se trouve dans un état impeccable. Pour la reprise, un dédommagement de 30% ainsi que les frais de transport liés au retour, majorés de la TVA, doivent être pris en charge par le client. Les pièces spéciales ne sont généralement pas reprises. Le client est responsable pour le stockage adéquat sur place jusqu'au moment de la reprise et le chargement convenable. Le risque du transport est à la charge du fournisseur. Le remboursement convenu avec le fournisseur est payable par ce dernier dans un délai de 30 jours à compter de la reprise de la marchandise. Le client établit à cet effet une facture au fournisseur.

10. Garantie

En cas d'utilisation, pose et stockage conforme et dans les règles de l'art, nous accordons un délai de garantie de 5 ans. Des matériaux défectueux sont remplacés départ usine. Le délai de garantie commence à la date de la livraison.

11. Droit applicable

Le droit suisse s'applique au contrat entre le fournisseur et le client.

Pour autant que ces conditions, nos offres ou confirmations de commande ne contiennent pas de dispositions contraires, les art. 187 et suiv. du code des obligations (2^e partie : la vente mobilière) s'applique comme droit complémentaire.

Le for juridique est établi au siège social du fournisseur.